

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du VENDREDI 23 MAI 2014 à 17h30

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 23 mai 2014 à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

M. TAGOT, Mme PERRON (Boismorand), Mme CLAVIER, Mme COUTANT, M. MARQUET, M. PICHERY (Coullons), M. BOULEAU, Mme CADIER, M. CAMMAL, Mme CONSTANTIN, Mme DE METZ, Mme E SILVA, Mme FLANDRY, M. LAURENT, Mme PEREIRA, Mme QUAIX, M. RAVOYARD, Mme ROGER, M. TINDILLERE, M. TUISAT, M. HIDAS (Gien), M. GREUIN (Arrabloy), Mme MEUNIER (Le Moulinet sur Solin), M. BONGIBAUT, M. RIGAL (Les Choux), M. DARMOIS, Mme LE HARDY (Nevoy), M. CHABOREL, Mme LEROY, Mme PELOILLE, M. PRIEUR, Mme ROBBIO (Poilly-lez-Gien), M. CHAUVETTE, Mme FLEURY (St Brisson sur Loire), Mme GABORET, M. POUIGNY (St Gondon), M. HENRY, Mme MENEAU (St Martin sur Ocre).

Étaient absents et ayant donné pouvoir :

M. BOUCHER ayant donné pouvoir à M. PICHERY (Coullons), M. CORNEE ayant donné pouvoir à M. TINDILLERE.

Étaient absents excusés :

M. FAGART (Gien), Mme LOSKOFF (Langesse).

Après avoir vérifié que le quorum était atteint Monsieur BOULEAU ouvre la séance du Conseil de Communauté.

Madame Stéphanie FLANDRY est désignée secrétaire de séance et M. ROUYERAS, secrétaire auxiliaire.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 16 mai 2014.

1 - ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU

Dans sa séance en date du 30 janvier dernier, le Syndicat Mixte du Pays Giennois a approuvé une modification statutaire qui repose sur deux points essentiels :

Tout d'abord, le Syndicat Mixte du Pays Giennois prend en considération l'évolution du périmètre de la Communauté des Communes Giennaises avec l'intégration de la commune de Boismorand à compter du 1^{er} janvier dernier qui vient par voie de fait impacter l'article 1^{er} des statuts « Dénomination et Composition ».

L'autre modification importante concerne l'article 5 : « Composition » qui a été modifié comme suit : « Le Syndicat Mixte du Pays Giennois est administré par un comité syndical. Ce comité syndical est composé de 31 délégués issus d'élus membres des communautés de communes ».

Pour être complet, l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois stipule que la Communauté des Communes Giennaises sera représentée par onze délégués titulaires et onze suppléants issus du Conseil Communautaire.

La délibération du Syndicat Mixte du Pays Giennois modifiant les statuts est annexée à la présente note de synthèse.

Cette modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays Giennois requiert la majorité qualifiée.

Arrivée de Mme Isabelle CADIER à 17h46.

Après avoir entendu le rapporteur du sujet,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays du Giennois.

2- **DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS**

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-2, L5711-1, L5211-1, L2121-33, L2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 1996 portant création du Syndicat Intercommunal du Pays Giennois,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Giennois,

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 portant représentation-substitution de la Communauté des Communes Giennaises à ses communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays du Giennois et du 16 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté des Communes Giennaises,

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à l'installation du Conseil de Communauté, il y a lieu de désigner les délégués qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois.

Les dispositions des statuts du Syndicat Mixte prévoient (notamment à l'article 5) que la Communauté des Communes Giennaises est représentée par onze membres titulaires et onze membres suppléants désignés au sein du Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil de désigner les délégués de la Communauté des Communes Giennaises au Comité Syndical du Pays du Giennois.

Concernant la représentation de la Communauté des Communes Giennaises au Syndicat Mixte du Pays Giennois, M. BOULEAU précise que le Bureau a souhaité conserver la notion de représentation de toutes les communes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Giennois ce qui permet de correspondre le plus fidèlement à la composition du Conseil. Ainsi, M. BOULEAU a demandé à chaque commune de bien vouloir lui faire des propositions tout en rappelant que la présence des Maires au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois est très souhaitable car des sujets comme le SCOT par exemple nécessitent des arbitrages engageant la commune.

Après avoir rappelé que les membres du Syndicat Mixte du Pays Giennois ne peuvent être choisis qu'au sein du Conseil Communautaire selon les prescriptions statutaires du Syndicat Mixte du Pays Giennois, quelques ajustements sont réalisés en séance pour être en conformité avec ces dispositions.

Après discussion, la liste proposée aux voix est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian BOULEAU	Pierre LAURENT
Alain CHABOREL	Laurent PRIEUR
Philippe MARQUET	Hervé PICHERY
Michel HENRY	Bernadette MENEAU
Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
Jean-Pierre POUAGNY	Nadine GABORET
Jean-François DARMOIS	Nathalie LE HARDY
Véronique PERRON	Philippe TAGOT
Lionel RIGAL	Didier BONGIBAUT
Marie-Christine MEUNIER	Annie-Claude DUCOMMUN
Marie LOSKOFF	Jean-Christophe HUET

Après ces explications et ces propositions, M. BOULEAU met la liste aux voix.

Il est demandé à l'assemblée si cette élection peut avoir lieu à main levée pour alléger la procédure. Ce principe recueillant l'unanimité des membres présents, le vote est effectué à main levée en vertu des possibilités offertes par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le rapporteur du sujet,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** les délégués suivants au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois :

Titulaires :

- Monsieur Christian BOULEAU
- Monsieur Alain CHABOREL
- Monsieur Philippe MARQUET
- Monsieur Michel HENRY
- Monsieur Cédric CHAUVETTE
- Monsieur Jean-Pierre POUAGNY
- Monsieur Jean-François DARMOIS
- Madame Véronique PERRON
- Monsieur Lionel RIGAL
- Madame Marie-Christine MEUNIER
- Madame Marie LOSKOFF

Suppléants :

- Monsieur Pierre LAURENT
- Monsieur Laurent PRIEUR
- Monsieur Hervé PICHERY
- Madame Bernadette MENEAU
- Madame Line FLEURY
- Madame Nadine GABORET
- Madame Nathalie LE HARDY
- Monsieur Philippe TAGOT
- Monsieur Didier BONGIBAUT
- Madame Annie-Claude DUCOMMUN
- Monsieur Jean-Christophe HUET

3 - **DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (S.M.I.C.T.O.M)**

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1, L2121-33, L2121-21, L5211-7 et L5711-1

Vu l'arrêté du 12 mars 1970 portant création du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon-Coligny, Briare, et Châtillon sur Loire,

Vu les statuts en vigueur du SMICTOM,

Vu le courrier du 2 avril 2014 du président du SMICTOM,

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à l'installation du Conseil de Communauté, il y a lieu de désigner les délégués qui siégeront au SMICTOM.

Conformément aux dispositions des statuts du SMICTOM, la Communauté des Communes Giennoises est représentée au Comité Syndical par onze délégués titulaires et onze délégués suppléants.

Il est proposé au Conseil de désigner les délégués de la Communauté des Communes Giennoises au Comité Syndical du SMICTOM.

Concernant la liste du SMICTOM, les mêmes dispositions sont observées. Vu le doute persistant sur la possibilité de Mme CORCELLE de pouvoir représenter la Communauté des Communes Giennoises au sein du SMICTOM (son statut personnel ne lui permettant pas de siéger à la Communauté des Communes Giennoises en application de l'article L237-1 du code électoral), Mme LOSKOFF est proposée en lieu et place de Mme CORCELLE sur la liste des représentants de la Communauté des Communes Giennoises au SMICTOM.

La liste proposée aux voix est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel TINDILLERE	Michel RAVOYARD
Alain CHABOREL	Laurent PRIEUR
Philippe NICOLAS	Guy CARMIER
Michel HENRY	Bernadette MENEAU
Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
Pierre FROMONT	Didier BOULOGNE
Jean-Michel DELAGE	Jean-François DARMOIS
Jean-Paul CHAUVET	Philippe TAGOT
Didier BONGIBAUT	André PLANCQ
Catherine CHAINTREUIL	Nadine COSNARD
Marie LOSKOFF	Francis ESNAULT

Après explications, discussions et modifications, M. BOULEAU demande à l'assemblée si cette élection peut être réalisée à main levée. Ce principe recueillant l'unanimité des membres, le vote est réalisé à main levée.

M. BOULEAU met cette liste aux voix

Après avoir entendu le rapporteur du sujet,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** les délégués suivants au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.C.T.O.M) :

Titulaires :

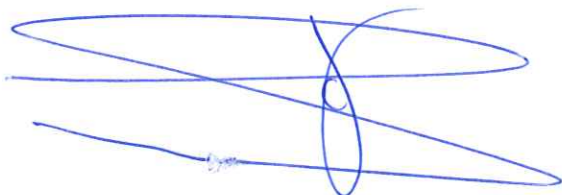
- **Monsieur Michel TINDILLERE**
- **Monsieur Alain CHABOREL**
- **Monsieur Philippe NICOLAS**
- **Monsieur Michel HENRY**
- **Monsieur Cédric CHAUVETTE**
- **Monsieur Pierre FROMONT**
- **Monsieur Jean-Michel DELAGE**
- **Monsieur Jean-Paul CHAUVET**
- **Monsieur Didier BONGIBAUT**
- **Monsieur Catherine CHAINTREUIL**
- **Madame Marie LOSKOFF**

Suppléants

- **Monsieur Michel RAVOYARD**
- **Monsieur Laurent PRIEUR**
- **Monsieur Guy CARMIER**
- **Madame Bernadette MENEAU**
- **Madame Line FLEURY**
- **Monsieur Didier BOULOGNE**
- **Monsieur Jean-François DARMOIS**
- **Monsieur Philippe TAGOT**
- **Monsieur André PLANCQ**
- **Madame Nadine COSNARD**
- **Monsieur Francis ESNAULT**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 17h50.

Madame Stéphanie FLANDRY
Secrétaire



Monsieur Yannick ROUYERAS
Secrétaire Auxiliaire

